

DELIBERATION N° 91/09-12 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COLLEGE J. MONOD

*Madame SURGET, rapporteur, indique à l'Assemblée que le Collège J. Monod de LUDRES, avec l'accord du Rectorat de l'Académie NANCY-METZ, a obtenu l'ouverture d'un atelier de pratique artistique musicale.*

*Cet atelier a présenté en Juin 1991 l'exécution d'une oeuvre très complexe, MISSA GALLICA, fruit d'un travail approfondi entre professeurs et élèves. Ce travail a abouti à l'élaboration d'un projet d'action éducative dont le but essentiel est de faire découvrir aux élèves la richesse de notre patrimoine, en liant étroitement le sacré et le profane, les lettres, l'histoire, la musique, la technologie et les arts plastiques.*

*Afin de mener à bien ce projet, Madame le Principal du Collège a sollicité l'octroi d'une subvention de 4 000 F.*

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :*

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 4 000 F destinée au PAE MISSA GALLICA,*
- d'inscrire les crédits au budget supplémentaire 1991.*